



9 mois après l'inauguration du
Centre S.L.A. de Paris
22 février 1991
ouverture officielle du
Centre S.L.A. d'Angers

Signent la convention :
M. J. Monnier,
maire d'Angers,
M. G. Bénéteau
et M. J.P. Darnis,
directeur de l'hôpital.



M. le Professeur J. Emile

Lu dans la presse :

" Une première dans un Centre Hospitalier de province : en signant, hier midi, une Convention de partenariat entre l'A.R.S. et le C.H.U. d'Angers, les parties prenantes ont célébré une méthode de travail. Elle entérine un partenariat actif entre les malades, un Centre Hospitalier et les familles dans le combat contre une maladie, pour l'heure, non guérie ... c'est là que la démarche est exemplaire ... malades, médecins, familles : même combat ! Tel pourrait être le slogan de ce type de partenariat ... " La Nouvelle République du Centre Ouest

" Pour la première fois, un C.H.U. de province s'est associé avec l'A.R.S. pour mettre en place un Centre S.L.A.. La création de ce Centre S.L.A. ne fait qu'entériner un partenariat actif de l'A.R.S. mené depuis quatre ans avec les structures hospitalières ... " Ouest-France

" Le Centre S.L.A. d'Angers, première structure de ce type installée en province et dirigée par le Professeur Emile, veillera à intervenir dans quatre domaines : informer les malades et leur entourage, former les soignants, mettre en place des essais thérapeutiques (pour mieux contrôler la maladie) et tendre à la meilleure adéquation possible entre le handicap évolutif et l'environnement du malade. "
Le Courrier de l'Ouest

Au Centre S.L.A. de Paris

530 malades depuis le début de son fonctionnement en 1989
Plus de 30 réunions avec les soignants des patients suivis au Centre
450 consultations dont 150 nouveaux malades en 1991
40 patients gastrostomisés, 4 trachéotomisés cette même année
Participation financière de l'A.R.S. : environ 250.000 Frs...
... sans compter les investissements des années précédentes



Mme M. Poursac, secrétaire
du Centre S.L.A. de Paris

Ces Centres S.L.A. sont encore bien loin de répondre totalement aux besoins des patients et de leurs familles.

Ils s'inscrivent dans une structure hospitalière, avec tous ses services, ses personnels formés, son plateau technique, mais parfois ses lourdeurs et aussi ses problèmes dont l'actualité nous donne de larges échos.

Mais, consciente du relatif petit nombre de malades (une cinquantaine par département) et, en même temps, soucieuse de l'urgence des besoins, l'A.R.S. a voulu, à travers la signature de ces conventions, favoriser une dynamique.

Sachant bien que l'idéal - ou tout simplement le nécessaire - pour lequel elle doit continuer à se battre est une prise en charge médicale, psychologique, sociale, assurée - sans participation financière de l'Association - dans tous les cadres hospitaliers.